

 <p>Ecole Primaire Les Crevettes Bleues La Trinité-sur-mer ec.publique-tsm@wanadoo.fr</p>	Circonscription du premier degré d'Auray Secteur du collège public de Carnac
--	---

Année scolaire 2016 -2017

Compte rendu du conseil d'école

En date du lundi 7 novembre 2016

Les membres du conseil présents lors de la réunion :

La directrice ou le directeur de l'école, présidente ou président : Madame Karine Dréan

Madame ou M. le Maire ou son représentant : Excusé

Madame ou monsieur la conseillère municipale ou le conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ; Mme Claire Guillemot

Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil :

Mme Isabelle Rougerie

Mme Karine Dréan

Madame ou monsieur le maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école

Les représentants des parents d'élèves

- Titulaires Mr Sébastien Huet, Mr Durand
- Suppléants

Madame ou Monsieur la déléguée départementale ou le délégué départemental de l'Éducation nationale

Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription d'Auray

[Une liste fixe peut être établie pour l'année, on précisera seulement pour chaque nom, présent ou excusé].

Invités au conseil :

- **Elue : Mme Guillemot**
- **Responsable ou animateur des TAP : Mme Vaguet**

Présent mais non invité au conseil

- **DGS : Mr Mickael Launay**

Secrétariat de séance assuré par Mme Isabelle Rougerie

Ordre du jour

Point 1 : Le Point sur les effectifs et répartitions pédagogiques

Point 2 : Vote du règlement intérieur

Point 3 : Les nouveaux rythmes scolaires : bilan des TAP et proposition pour l'année scolaire 2016/17

Point 4 : résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Point 5 : les évaluations nationales

Point 6 : le projet d'école

Point 7 : le matériel informatique : discussion pour un possible renouvellement du parc informatique

Point 8 : le plan intrusion et la commission de sécurité

Relevé de conclusions

Point 1 : les effectifs et répartition pédagogique :

3 PS, 4 MS, 2 GS, 5 CP : 14 élèves dans la classe maternelle/CP 1 élève de TPS est attendu pour le début de l'année 2017.

4 CE1, 8 CE2, 4 CM1, 1 CM2 : 17 élèves

Effectifs en baisse par rapport à l'année dernière : 3 familles ont déménagé, à Crach, Le Bono et le sud-ouest de la France.

Point 2 : le règlement intérieur est lu à haute voix, et approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Bilan des TAP et des nouveaux rythmes scolaires.

Environ une vingtaine d'enfants participent aux TAP qui ont lieu le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30. Le lundi et le vendredi, il y a garderie. Après 1 an de mise en place, il en ressort qu'une heure en fin d'après-midi est un temps trop court pour mettre en place un réel projet ou des activités qui demandent une préparation plus importante. De plus, les élèves ayant cours de 13h30 à 15h30, il n'y a pas de temps de récréation l'après-midi.

Pour l'année 2017-2018, dans le cadre du nouveau PEdT, proposition est faite par la Mairie de concentrer les TAP sur un après-midi, le jeudi afin de pouvoir proposer des activités plus cohérentes et plus intéressantes aux élèves. L'emploi du temps proposé est le suivant : cours du matin de 8h45 à Midi, cours de l'après-midi de 13h30 à 16h15, APC de 16h15 à 16h30 4 fois par semaine. Une enquête auprès des parents a été réalisée et 75 % de ces derniers approuvent cette proposition de modification de l'emploi du temps de la semaine.

Modification de la garderie du matin : 7h45 (au lieu de 7h30 actuellement) jusqu'à 8h35

La mairie rappelle que les TAP ne sont pas obligatoires pour les enfants et peuvent être payants.

Point 4 : résultats des élections des représentants de parents d'élèves qui ont eu lieu le 7 octobre 2016 :

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins nuls : 2

Taux de participation : 56.82 %

Parents élus :

- Mr Huet : père de deux enfants au CM1 et CP

- Mr Durand : père d'un enfant en GS

Parents suppléants :

- Mme Lecanuet Sophie CE2

- Mme Le Guehennec Stéphanie : CP

Point 5 : Evaluations de circonscription et Pal présentées aux représentants des parents

Présentation du nouveau livret numérique unique du CP à la 3^{ème}.

Le problème de la formation des enseignants face à ce nouvel outil est soulevé.

Les représentants de parents s'interrogent sur le côté normalisateur d'un tel livret ainsi que la protection des données enregistrées de manière numérique.

Point 6 : Le projet d'école est présenté et approuvé par les représentants de parents.

Le projet est présenté par la directrice. Il est jugé très (trop ?) ambitieux par les élus. Les parents quant à eux ont souligné la qualité et la richesse des projets déjà réalisés et à venir. Ils ont réaffirmé leur choix de cette école en raison de sa particularité (petits effectifs et multi-niveaux ainsi que la pédagogie différenciée qui y est appliquée).

Les parents évoquent à ce propos, la possibilité de faire connaître le projet d'école à tous les parents via le site internet de l'école. La discussion porte par la suite sur les solutions à trouver pour alimenter au mieux ce site afin de promouvoir l'école.

Point 7 : le matériel informatique

Les 2 TBI ont 9 et 7 ans, les ordinateurs portables (valise numérique) ont également 7 ans et montrent des signes de fatigue.

La mairie propose, par souci d'économie de cartouches d'encre, de changer les deux petites imprimantes couleur par un photocopieur couleur. Pas de date précisée.

Les représentants de la mairie (intervention du DGS Mr Mickaël Launay) rappellent que l'école publique revient très chère à la commune en coût fixe (ATSEM, fonctionnement de l'école...). Ils demandent si la présence de l'ATSEM est obligatoire en raison de l'effectif léger en maternelle. Ils envisagent de baisser le budget fournitures par enfants ainsi que tous les budgets de fonctionnement (moins de ménage, restructuration du fonctionnement de la cantine et diminution du personnel encadrant de 5 à 3 personnes). Le matériel informatique de l'école ne sera donc pas renouvelé et la maintenance revue à la baisse.

Point 8 : suite à la visite de la commission sécurité qui a eu lieu le jeudi 20 octobre, un avis défavorable a été rendu. Cependant, pas de travaux prévus : un nouveau plan d'évacuation va être fourni par la mairie, l'alarme incendie va être réparée mais pas de date prévue. Le DGS a rappelé que l'école étant un établissement qui accueille moins de 50 personnes et sans nuitée, La Mairie n'a aucune obligation de réaliser la mise en conformité proposée par les membres de la commission.

Un exercice alerte intrusion a été effectué le 18 octobre et s'est parfaitement déroulé.

Synthèse et ou observations
Le conseil d'école s'est achevé à 18h15.

Date le 25 novembre 2016

Le ou la secrétaire de séance :

La directrice ou le directeur

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le compte-rendu dont l'approbation peut être soumise aux membres de droit en début de séance suivante est archivé à l'école, diffusé aux différents partenaires et transmis à l'IEN.